

Voilà quelques-uns des éléments dont l'opposition doit tenir compte, et le ministre a certainement sa part de responsabilité dans ce domaine. Au lieu d'essayer d'imposer un bill de cette envergure à la Chambre et de nous menacer de retenir les prestations des agriculteurs s'il n'est pas adopté rapidement, pourquoi le ministre n'a-t-il pas proposé des paiements provisoires aux agriculteurs et aux producteurs de céréales, dont les besoins sont critiques et pressants? Si des paiements provisoires avaient été effectués, nous aurions eu le temps de nous pencher sur ce bill et de l'étudier à fond au comité et à la Chambre, et de mettre au point une mesure législative satisfaisante et bénéfique.

Ce programme ne s'appliquera pas pendant une année seulement. Le programme de stabilisation s'appliquera pendant une longue période et nous devrions mettre au point une mesure législative satisfaisante et bénéfique. Si le ministre s'était comporté en homme politique avisé, il aurait donné quelque argent de poche aux cultivateurs et Ross Thatcher aurait peut-être décidé de procéder à ces élections qu'il diffère dans l'attente des chèques. Si le gouvernement avait fait distribuer quelque argent de poche aux cultivateurs de l'Ouest, le parti libéral aurait peut-être dégoté un candidat pour l'élection partielle qui doit avoir lieu à Assiniboia. Les choses étant ce qu'elles sont, M. Thatcher s'efforce de différer un scrutin. Il attend de savoir quel montant le gouvernement fédéral entend verser aux cultivateurs. Il sait qu'il se heurtera à des difficultés à moins que les cultivateurs ne touchent un versement.

Pas plus tard qu'hier, j'ai rencontré un garçon de Weyburn. Il vient de la circonscription du regretté Ab Douglas. Le gamin m'a dit: «M. Cadieu, qui représente la circonscription de M. Douglas? Je sais qu'il n'est plus là». Je lui ai répondu: «Je ne sais pas». Il m'a répondu: «Le gouvernement n'a que M. Lang pour représenter une circonscription ici, et pour le moment, il est assez occupé. De toutes façons, je ne crois pas qu'il reviendra après les prochaines élections».

Une voix: C'est prendre ses désirs pour des réalités.

M. Cadieu: J'ai dit au jeune garçon: «Peut-être pourrai-je t'aider». Je l'ai emmené pour essayer de lui faire obtenir les renseignements qu'il cherchait.

Je pourrais parler d'abondance sur cet important projet de loi. Nombre d'associations agricoles ont présenté de bons mémoires à ce sujet. Le ministre aurait sûrement pu avoir recours au personnel de recherche de son bureau pour présenter une proposition aux termes de laquelle nous pourrions faire verser aux cultivateurs un paiement provisoire. Ceux de l'Ouest en ont sérieusement besoin. C'est ce que le ministre aurait dû faire au lieu de nous servir ce genre de «fiddle daddle». Au lieu de présenter à la Chambre des projets de loi que les députés de tous les partis d'opposition ne pouvaient accepter, il le sait, il aurait dû suivre mon conseil.

Il est grand temps de mettre fin à ce «fiddle daddle». Cessons de jouer à cache-cache avec les agriculteurs de l'Ouest et les Canadiens de toutes les classes de la société. J'en ai assez de ce chipotage, car le ministre semble dire, «ou vous adoptez cette loi tout de suite, ou les agriculteurs de l'Ouest du Canada ne recevront pas l'argent.

(M. Cadieu.)

Vous retardez les paiements à ces cultivateurs.» Il est grand temps d'abandonner cette façon de procéder et de nous atteler à une besogne sérieuse.

L'hon. M. Lang: Bravo!

M. Cadieu: Inutile de laisser entendre que ce n'est que depuis un ou deux mois que les agriculteurs sont opprimés, ils le sont depuis que le gouvernement actuel a pris le pouvoir.

M. D. R. Gundlock (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, d'abord, permettez-moi de rapporter ce que quelqu'un a dit des propositions gouvernementales au sujet du grain des Prairies:

... tant que les producteurs ne comprendront pas mieux le programme que propose le gouvernement ou tant qu'il ne sera pas mis en œuvre et qu'on ne pourra en évaluer l'efficacité, les céréaliculteurs des Prairies vont continuer, semble-t-il, à exprimer leur crainte et leur inquiétude à l'égard de ces changements de politique qui, en définitive, vont toucher non seulement l'industrie céréalière mais tous les Canadiens.

De plus, monsieur l'Orateur, je tiens à insister énergiquement sur la nécessité d'assurer la protection des prix, pour le producteur, grâce au régime de paiement initial. A la page 8 du mémoire de la Fédération canadienne de l'agriculture figure le passage suivant:

Nous reconnaissons que le présent bill prévoit effectivement que les déficits dans les paiements initiaux seront acquittés par le gouvernement fédéral. Nous croyons qu'une stabilisation appropriée des prix relève, en principe, directement du gouvernement fédéral, étant donné l'impuissance du cultivateur des Prairies devant une concurrence internationale sérieuse et subventionnée. Nous ne sommes pas portés, toutefois, à critiquer l'aspect partage des frais de la proposition. A notre avis, les premiers versements devront servir d'appui aux revenus.

• (3.10 p.m.)

Cet après-midi, nous avons entendu parler des 100 millions de dollars. Le sujet avait déjà été abordé il y a un an, monsieur l'Orateur. Qu'ont reçu les producteurs de grain des Prairies? Pas 100 millions. Puis-je demander au ministre de nous donner le montant exact?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député peut poser une question au ministre, mais si ce dernier y répond, c'est lui qui aura la parole et...

M. Gundlock: Je ne crois pas...

M. l'Orateur: Le député voudrait-il se rasseoir? Ne veut-il pas poser une question au ministre? Si oui, la réponse du ministre mettra terme au débat.

M. Gundlock: Monsieur l'Orateur, nous avons envisagé de verser 100 millions de dollars l'année dernière. J'aimerais savoir quel montant a été versé aux producteurs des Prairies?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député connaît le Règlement. Il a maintenant la parole. S'il pose une question et si le ministre répond, celui-ci va clore le débat. Que le député fasse son discours et le ministre répondra probablement à la question dans sa réplique.

M. Gundlock: Je vous sais gré de votre décision, monsieur l'Orateur, et je me rends tout à fait compte que je ne devrais pas me comporter ainsi mais, à vrai dire, j'y